



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 29 **Adoption du projet d'établissement du CRR de Saint-Maur-des-Fossés pour les années 2023 à 2028.**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 8.9
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20230216- lmc135232-DE-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 21 février 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KOCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 29

OBJET : Adoption du projet d'établissement du CRR de Saint-Maur-des-Fossés pour les années 2023 à 2028.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE

Le label « Conservatoire à rayonnement régional » a été accordé en 2006 au conservatoire de Saint-Maur compte tenu de la grande qualité de l'enseignement qui y est dispensé et en considération de sa notoriété. Il a été ensuite renouvelé en 2015.

La loi prévoit que le maintien de ce classement sera réexaminé périodiquement sous réserve du développement de certains enseignements, d'un projet pédagogique abouti et d'un rayonnement avéré.

La Direction Régionale des Affaires culturelles a informé la Direction du Conservatoire à rayonnement régional de l'expiration du label « Conservatoire à rayonnement régional » le 5 juillet 2023.

Une demande de renouvellement a été déposée et approuvée par le Conseil Municipal le 15 décembre 2022.

Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée, le présent projet d'établissement expose les axes de développement de l'enseignement artistique, dans ses trois compétences (danse, musique, théâtre), les synergies déployées au sein du territoire, ainsi que les actions entreprises pour l'éveil artistique d'un large public.

Le projet d'établissement, joint à la présente notice, développe l'ensemble des directions qui ont été ou devront être prises pour le développement de l'enseignement artistique dans les trois disciplines relevant de sa compétence pour les cinq années à venir : la musique, la danse et le théâtre.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional

Demande au Maire d'engager toutes les démarches pour sa transmission à l'Etat

Demande au Maire d'engager toutes les démarches pour solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la communication le renouvellement du label « Conservatoire à rayonnement régional ».

N° 29

OBJET : Adoption du projet d'établissement du CRR de Saint-Maur-des-Fossés pour les années 2023 à 2028.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire
Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 21 février 2023
et de la publication
électronique le 23 février
2023
Le Directeur Général des
Services



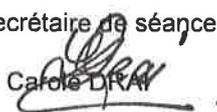
Frédéric BRZEN



LE MAIRE,

Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance



Carole DRAV

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Saint-Maur-des-Fossés

Musique - Danse - Théâtre

**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2023-2028**

INTRODUCTION



Approuvé par le Conseil municipal, le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) a une double vocation : il témoigne du fonctionnement et des missions de l'institution au moment où il est rédigé et définit les grandes orientations des cinq prochaines années. Le précédent projet d'établissement du CRR de Saint-Maur-des-Fossés a concerné les années 2015 à 2020. Un changement de direction est survenu au terme de cette période, en septembre 2020, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19 qui a conduit à un fonctionnement dégradé de l'établissement pendant plus d'une année. En 2021-2022, la direction s'est attachée à mettre en place de nouveaux outils de gouvernance tout en adaptant le fonctionnement de l'établissement à l'après-crise sanitaire par des innovations pédagogiques et organisationnelles. Le présent document témoigne donc à la fois d'une continuité et d'un nouveau départ pour le Conservatoire. Dans un contexte encore incertain, alors qu'une crise protéiforme affecte le monde, ce projet d'établissement a plus que jamais vocation à être résolument tourné vers l'avenir tout en restant évolutif.

Le label CRR fait référence au décret du 12 octobre 2006 et à l'arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique contrôlés par l'État : participer à la politique d'éducation artistique et culturelle sur le

deux cinémas de proximité, dont le Lido classé cinéma d'art et d'essai, la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis, la médiathèque Germaine-Tillion, ainsi qu'un tissu associatif dense, dont les Ateliers d'Art, qui sont un acteur artistique et culturel local important. En outre, plusieurs infrastructures municipales récentes, comme la Maison des Seniors ou la future Maison des Étudiants, offrent des lieux où les élèves peuvent se produire en public en faveur d'une politique culturelle intergénérationnelle et ouverte sur le territoire. La diversité et la richesse de sa vie culturelle, ponctuée de festivals comme le Salon du livre de poche rassemblant près de 30 000 visiteurs, participe largement à son attractivité et constituent un environnement dans lequel s'inscrit harmonieusement le CRR avec ses 1 100 élèves.



Trois collègues de la ville proposent des horaires aménagés pour les élèves du Conservatoire.

D'abord installée dans des locaux avenue Diderot, l'école de musique de Saint-Maur est née en 1933 et a été transférée en 1974 rue Krüger, à la faveur d'une création architecturale qui l'a judicieusement associée au théâtre municipal. Cette proximité géographique apporte depuis, aux deux établissements, une valeur ajoutée et une synergie indéniable, en fédérant des initiatives que la Ville entend renforcer. En 1981, d'école municipale, l'établissement est promu Conservatoire national de région puis Conservatoire à rayonnement régional (CRR) en 2007, suivant les nouvelles appellations délivrées par le Ministère de la Culture.

c) L'Éducation nationale

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale favorise, soutient et valide les dispositifs partenariaux d'éducation artistique et d'enseignement, permettant un rayonnement sur le territoire et facilitant l'accès aux élèves de la ville et plus largement du département à une formation artistique en temps scolaire. Un cursus CHAM/CHAD (classes à horaires aménagés musique et danse) existe en partenariat avec le collège des Tilleuls, sur les 4 classes de la 6^e à la 3^e. Il est en voie d'être transféré vers le collège Pissarro. En outre, un cursus CHAT existe depuis quelques années au collège Ronsard. Quelques élèves en CHAD ont aussi intégré cet établissement. La mise en place des cours au sein de ces dispositifs est entièrement supportée par la ville.

d) Le Conseil départemental du Val-de-Marne

C'est un partenaire occasionnel du CRR, via l'ADIAM 94, sur des aides aux projets, sur l'organisation de rencontres pédagogiques et l'aide à la mise en réseau des établissements culturels du département.

e) L'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois

L'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois, bien qu'il n'ait pas de compétence liée à l'activité du CRR dans ses compétences transférées, constitue un partenaire naturel pour le Conservatoire de Saint-Maur au sein de son aire de rayonnement. Des liens sont établis avec les autres établissements municipaux du territoire et un travail en synergie a été entrepris autour du projet "Piano Orchestra" et "Éloge de la guitare", réunissant de jeunes musiciens de l'EPT. Ce partenariat a donc vocation à se développer dans les années à venir.

f) Les partenaires de l'action culturelle

Le CRR travaille régulièrement avec les autres structures culturelles municipales, au premier rang desquelles le théâtre, mais également la médiathèque ou le cinéma municipal. Des projets de production communs comme la participation à un festival du conte en novembre 2023 permettent de fédérer des entités qui dialoguent tout naturellement au sein de la direction des affaires culturelles.

Un travail constant est mené avec les crèches et établissements scolaires du territoire.

de chambre au piano, de formation musicale (incluant les pratiques chorales) ainsi qu'un département de percussion. En outre certaines heures de cours dévolues à la musique ont été attribuées à la danse afin de renforcer notamment le répertoire contemporain et la danse pour la comédie musicale.

3. UN BÂTIMENT EMBLÉMATIQUE DES ANNÉES 1970

Le bâtiment, qui date des années 1970, compte 40 salles de cours et 2 salles de danse dédiées à l'enseignement et un auditorium sur une superficie de 1 700 m², sans compter la partie réservée à l'administration ainsi qu'à la médiathèque. Le CRR s'inscrit dans un espace ouvert aux pratiques artistiques par la proximité avec le Théâtre, équipement disposant de deux salles de spectacle, dont une pouvant accueillir 674 spectateurs.

4. UN BUDGET AMBITIEUX MALGRÉ UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT

Le budget 2022 :

- **Fonctionnement : 4 698 415 €**
- **Investissement : 713 000 €**

L'importance des ressources ainsi allouées par la municipalité témoigne de l'attachement de la Ville à son CRR, puisque près de 7% des charges de personnel sont consacrées à cet équipement. Plus de 40% des agents de catégorie A de la ville relèvent de cette politique publique.

Par ailleurs, depuis 2020 la Ville consacre un effort important en matière d'investissements en faveur du CRR dont le budget d'investissement a été multiplié par 10. Un audit sur l'état des pianos a été effectué à l'arrivée de la nouvelle direction. Il a conduit à l'attribution par le Conseil municipal d'une dotation exceptionnelle afin de renouveler une partie du parc et d'acheter un grand modèle de concert, indispensable au rayonnement de l'orchestre des élèves et à l'occasion de différents événements. Les années suivantes, les percussions, la musique ancienne (acquisition d'un "consort" de violes, d'un ensemble de flûtes à bec) et l'orgue (avec de lourds travaux de modernisation de l'instrument situé dans l'auditorium) ont fait l'objet d'une attention particulière.

Les concours d'entrée et les examens de fin d'année ainsi que les concours de recrutement en CPES sont concentrés entre mai et juillet. Bien que chronophage pour les jurys et complexe en ce qui concerne l'occupation des espaces, cette organisation permet de débiter l'année scolaire en ayant une pleine conscience des effectifs et d'accueillir les nouveaux élèves avec plus de disponibilité afin de leur proposer des parcours individuels adaptés.

Outre les master classes ponctuelles proposées chaque année pour certaines disciplines, l'établissement a mis en place une politique d'invitation récurrente de grands pédagogues internationaux afin de relancer l'attractivité du CRR pour l'apprentissage du violon. Ainsi Amaury Coeytaux, ancien super-soliste de l'Orchestre philharmonique de Radio France et premier violon du quatuor Modigliani et Alexis Galpérine, professeur honoraire au CNSMDP viennent-ils en alternance une fois par mois passer deux jours au Conservatoire. Ce dispositif a pour vocation de créer un véritable appel d'air pour cet instrument dont la popularité est moindre aujourd'hui qu'il y a une vingtaine ou une trentaine d'années.

Il est également à noter que depuis 2021, l'établissement a mis en œuvre un programme visant à permettre la sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles et à l'inclusion d'élèves issus du quartier prioritaire des "Rives de la Marne". Ainsi trois ou quatre jeunes élèves sont-ils intégrés chaque année au sein de l'établissement en étant dispensés de droits d'inscription. Les instruments et partitions sont aussi mis à leur disposition gracieusement. Ce programme est soutenu par l'État au sein des actions de Politique de la Ville, coordonnées par la Préfecture du Val-de-Marne.

2. L'APPRENTISSAGE DE LA SCÈNE : UNE SAISON DE SPECTACLES STRUCTURÉE ET TOURNÉE VERS UN LARGE PUBLIC

Depuis 2021, le Conservatoire propose une saison de concerts thématisée et structurée qui réunit professeurs et élèves. Chaque saison débute par une présentation de saison au public, illustrée par un professeur de piano du Conservatoire qui dialogue avec le directeur. En 2021-2022, 5 830 personnes ont assisté aux représentations publiques du CRR.

En 2021-22, la thématique générale était le classicisme. En 2022-23, la notion d'expression est à l'honneur. En 2023-24, la saison posera la question de la

Les classes de théâtre, que ce soit pour les CHAT comme pour les grands cycles, se produisent aussi dans l'EPIC voisin et investissent régulièrement d'autres lieux de la ville et notamment la Médiathèque Germaine-Tillion.



Quant à la danse, un spectacle annuel est donné au Théâtre. Il faut aussi noter les nombreuses captations effectuées par la professeur de répertoire contemporain qui chorégraphie ses élèves dans de nombreux projets, ensuite mis en ligne.

Dans un souci d'innover et de dynamiser sa programmation, l'établissement poursuit aussi une dynamique visant à le faire connaître d'un large public. Une série de concerts réservés aux bébés et jeunes enfants de moins de 3 ans est née en 2021 en partenariat avec les crèches et les assistantes maternelles de la Ville. Elle vise à permettre l'éveil musical et artistique des tout-petits, en même temps qu'à faire connaître le conservatoire et ses activités auprès d'un nouveau public. Elle a vocation à être renouvelée face au succès rencontré auprès des parents.

Un grand nombre de projets portés par le CRR ont également permis de fédérer les conservatoires du territoire. Parmi eux, "Piano orchestra" réunit 100 jeunes musiciens issus de 12 établissements du Val-de-Marne. Ils se produisent à la Philharmonie de Paris dans un événement parrainé par le pianiste Lang Lang. "Éloge de la guitare" a permis aux élèves de Saint-Maur-des-Fossés de partager la scène avec ceux de

organisés en présence du directeur d'établissement, qui fut précédemment à la tête du CNSMDP et est donc particulièrement à même de préciser les attentes du jury.

Plusieurs ateliers de préparation physique et mentale ont été organisés notamment en 2022-23 par Sarah Maier-Pinto, pianiste et spécialiste de ces questions à la Clinique du musicien.

4. LES ACTIONS CULTURELLES

a) Accueil de classes des écoles du territoire

Le Conservatoire accueille de nombreuses classes des écoles du territoire. En 2021-22, dans le contexte pandémique qui limitait les actions de ce type, ce ne sont pas moins de 45 classes qui ont visité l'établissement : 16 classes de CM1/CM2 pour 5 "Parcours", 16 classes de CP/CE1 pour les "Intermezzi", 13 classes de CE1/CE2 pour la "Présentation des instruments avec l'Harmonie". En 2022-2023, le rythme des accueils s'est intensifié avec 69 classes présentes : 16 classes de CM1/CM2 pour 4 "Parcours", 4 classes de CP pour le Parcours "A la découverte de la danse" + générale du spectacle des classes de danse, 10 classes de CM1/CM2 pour la générale du spectacle des classes de danse au théâtre, 10 classes de CE1 à CM2 pour "L'Histoire de Babar", 16 classes de CP/CE1 pour les "Intermezzi" et 13 classes de CE1/CE2 pour la "Présentation des instruments avec l'Harmonie".

b) Les "parcours scolaires"

Il s'agit d'un compagnonnage avec les écoles élémentaires de la ville. Ce partenariat, mis en place avec les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale autour de concerts de la saison musicale, permet de faire découvrir aux enfants des classes de CM1/CM2, le Conservatoire, la musique et les autres arts qui y sont enseignés, ainsi que ceux qui y vivent : danseurs, chanteurs, apprentis comédiens, instrumentistes ou chefs d'orchestres mais aussi artistes professionnels. Les dossiers pédagogiques réalisés à l'intention des enseignants, les séances à la médiathèque ainsi que celles avec les artistes invitent à s'intéresser au contexte historique des œuvres, aux relations que la musique entretient avec les autres arts (littérature, danse, arts plastiques...), aux influences des musiques du monde, du folklore ou du jazz dans la musique classique, à la transmission des disciplines artistiques et surtout à la place que l'art occupe dans nos vies. À l'issue de ces séances sont présentés

quelques années un cycle de recherche sur les rapports entre danse et architecture. Les élèves du CRR sont déjà intervenus dans les lieux aussi divers que la dalle des Olympiades dans le 13^e arrondissement de Paris (architecte Michel Holley), la Bourse départementale de Seine-Saint-Denis à Bobigny (architecte Oscar Niemeyer), le Palais Chinagora à Alforville (architecte Liang Kunhao), la Cathédrale de Créteil (Agence Architecture studio). Le projet ferait intervenir quatre ou cinq danseurs pour tenter d'expliquer mais aussi d'illustrer par le corps ce sujet qui alimente la réflexion de nombreux créateurs : *"La danse c'est l'architecture en mouvement"* (Jérôme Touzalin), *"La chorégraphie comme l'architecture est fondée sur la beauté et l'harmonie"* (Marius Petipa), *"Les danseurs sont de véritables architectes"* (Wayne McGregor), *"Dans la danse, il s'agit avant tout de vaincre l'espace, de dominer la matière et, en vérité, de faire triompher l'esprit"* (Maurice Brilliant)... Laissons le dernier mot au poète Jean Tardieu *"Espace qui me suscite, serpent qui me dévore, profondeur liberté, à ton signal j'accours, à ton signal je meurs puisque tu es danse."*

Le second projet impliquerait un ensemble d'instrumentistes qui proposerait une mise en perspective des mots utilisés conjointement dans la peinture et la musique. Les pièces musicales seraient choisies dans un répertoire musical allant de la période baroque au début du xx^e siècle, en fonction des œuvres picturales. Elles chercheraient à faire découvrir au public, de façon sonore, les concordances entre les deux disciplines qui partagent également de nombreuses sources d'inspiration.

d) Partenariat avec l'IME

Au cours de la saison 2021-2022 a été mis en place un partenariat avec l'IME (Institut Médico Educatif) Jean Allemagne à Champigny-sur-Marne.

Ce partenariat a permis de faire découvrir la musique classique à des adolescents en situation de handicap à travers un concert donné par l'orchestre municipal d'harmonie. Outre la rencontre avec les œuvres, ce partenariat vise à un renforcer la sociabilisation des jeunes élèves en situation de handicap mental. D'autres partenariats seront développés avec les IME du territoire, notamment ceux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés et font l'objet d'un partenariat depuis de nombreuses années avec la municipalité.

Instruments à cordes

Disciplines	Prof	Assist	Heures/ semaine	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	3 ^e cycle spé	CPES	HC ou perf
Violon	4		62	57	23	6	2	9	1
Alto	2		20	15	9	2	2	1	3
Violoncelle	3		36	25	15	4	3	7	
Contrebasse	1	1	15	6	5	1		2	3
Déchiffrage cordes	3		11h30	10	6	3			

Trois accompagnateurs sont présents au service des élèves instrumentistes pour un volume horaire hebdomadaire de 26h30.

DÉPARTEMENT CHANT

Disciplines	Prof	Assist	Heures/ semaine	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	3 ^e cycle spé	CPES	HC ou perf
Chant	2		15	9	4	1	2		5
Art lyrique	1		1h30		4	1	2		5
Déchiffrage chanteurs	1		2h45		7				
Atelier mélodie lied	1		1h30			4			
Coaching vocal	2		13h15	9	4	1	2		5



DÉPARTEMENT FORMATION MUSICALE ET ÉRUDITION

Formation musicale

Disciplines	Prof	Assist	Heures/ semaine	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	3 ^e cycle spé	CPES	HC ou perf
Formation musicale	4	3	104	469	199	48	26		

Erudition

Disciplines	Prof	Assist	Heures/ semaine	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Discipline complémentaire	Autre (initiation)
Analyse	1		5	8	9				9
Ecriture	1		16	10	10	5	7		
Orchestration	1		7h30	3	4	1			
Histoire de la musique	1		8	4	9	12		23	
Direction d'orchestre	1		4			2			3

DÉPARTEMENT DANSE

Disciplines	Prof	Assist	Heures/ semaine	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	3 ^e cycle spé	CPES	HC ou perf
Danse classique	3		43	38	22	12	1	1	2
Danse contemporaine	1		16		22	11	1		1
Danse jazz (pour le cursus danse)	1		3h30		6	6			
Jeune ballet	1		3				7		
Histoire de la danse	1		2		5	3			

Quatre accompagnateurs sont présents pour les cours de danse, le volume horaire hebdomadaire étant de 50h.

SYNTHÈSE DES EFFECTIFS

Inscrits en discipline principale	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	3 ^e cycle spé	CPES	Perf ou hors cursus	
Musique	404	180	66	50	45	55	800
Danse	40	22	12	1	1	8	84
Théâtre	4	11	1			106 (CHAT)	122
Comédie musicale	8	10	2	1		2 (perf) + 24 (chœur)	48
Total	456	223	81	52	46	195	1 057

EFFECTIFS CHAD/CHAM/ CHAT 2022/2023

	Initiations CHAT	Initiations NSM CHAT	1 ^{er} cycle SM	1 ^{er} cycle NSM	2 ^e cycle SM	2 ^e cycle NSM	3 ^e cycle court SM	3 ^e cycle court NSM	3 ^e cycle spé SM	3 ^e cycle spé NSM	To
6 ^e	20		19	2	8	1					50
5 ^e	27		8		15	2					52
4 ^e	25		1	1	19	3	1	3			53
3 ^e	17	3		1	17	5	5				48

Répartition des élèves de l'enseignement supérieur

3 ^e cycle spécialisé	6 Saint-Mauriens	26 Franciliens	9 autres provenances du territoire national	11 étrangers
CPES	5 Saint-Mauriens	14 Franciliens	22 autres provenances du territoire national	5 étrangers
Perfectionnement	2 Saint-Mauriens	10 Franciliens	5 autres provenances du territoire national	8 étrangers

systèmes électriques, des travaux ont été entrepris et l'ensemble des tableaux électriques remplacés. D'autres problèmes structurels feront l'objet d'une attention particulière dans les prochaines années : menuiseries, remplacement des éclairages par de nouveaux systèmes moins énergivores, remplacement de certains fauteuils de l'auditorium hors d'usage et isolation de toitures. Quelques espaces de cours (dont des studios de grande taille) sont situés dans le deuxième sous-sol, dont l'accès est difficile.

Par ailleurs, des espaces de convivialité pour les professeurs et les élèves, qui font aujourd'hui défaut, sont envisagés, de même qu'une salle réservée à la restauration. La médiathèque du CRR fera aussi l'objet d'une réflexion afin de créer des espaces d'étude, d'écoute, de consultation et d'archivage. La modification du calendrier des examens ainsi que la création de nouveaux cursus mobilisent d'importantes ressources. Une réflexion est donc engagée afin de soulager l'occupation de l'auditorium, très sollicité en période d'examens.

La densification des activités chorégraphiques mise en œuvre ces dernières années, qui témoigne d'un bel engouement pour ces pratiques artistiques, nécessite néanmoins d'envisager la présence d'un autre studio de danse qui pourrait aussi être mis à disposition de la comédie musicale. Ce nouvel aménagement devrait prochainement voir le jour.

Enfin, le bâtiment n'est pas adapté à certaines pratiques pédagogiques que la direction actuelle voudrait développer et notamment la création d'une classe de composition et d'électroacoustique. Un partenariat avec la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis est à l'étude afin de pouvoir délocaliser cette activité en son sein.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces besoins dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle de travaux, un audit de l'ensemble du bâtiment a été réalisé. Un cabinet d'architecture, Uruk V, a été sélectionné par la Ville pour étudier la mise en conformité du bâtiment et proposer les travaux nécessaires afin de créer les espaces indispensables au développement pédagogique de l'établissement. Un projet élaboré en concertation avec les parties prenantes sera soumis courant 2023, faisant de la rénovation et de l'adaptation du bâtiment une priorité pour l'établissement.

c) Une vision à long terme des investissements

L'effort budgétaire consenti par la collectivité a été particulièrement important dans le renouvellement du parc instrumental. La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement permettrait de prévoir, en amont, les conséquences budgétaires des acquisitions à envisager.

2. LES CHANTIERS PÉDAGOGIQUES

a) Le CPES

Le Conservatoire a obtenu la possibilité de créer des classes de préparation à l'enseignement supérieur en novembre 2019. Les instruments et la danse ont reçu cet agrément. Entre 45 et 50 élèves sont inscrits chaque année dans le cursus. Outre la reconduction de ces classes, l'établissement souhaite solliciter la possibilité de créer des CPES pour la musique ancienne et le chant. Un travail spécifique sera donc mené pour ces enseignements afin de présenter la candidature de l'établissement pour l'obtention de ce cycle.

b) Pôle création

Consciente de la nécessité de continuer à faire évoluer les pratiques autour de la création contemporaine en musique, pour renforcer le rayonnement de l'établissement, la direction a pris la décision d'imposer un quota d'œuvres écrites après 1945 dans les évaluations des élèves et propose par ailleurs une programmation de concerts orientée vers ces répertoires. En 2023-24 sera ainsi créée une classe d'improvisation générative, dont le but sera à la fois de développer la créativité des élèves mais aussi de proposer des projets de production avec la classe de danse contemporaine. Est également envisagé l'aménagement d'espaces dédiés à la création électroacoustique : studio de prise de son, salle de cours équipée d'outils informatiques adéquats... Le projet de créer une classe de composition instrumentale et électroacoustique est une des priorités de la direction actuelle. Cette classe pourrait être aussi l'occasion de créer un collectif réunissant professeurs et élèves afin d'interpréter le répertoire de notre temps. Il est important que cette dynamique de modernité soit transversale et irise tout l'établissement et toutes les disciplines, notamment la danse et le théâtre qui seraient des partenaires naturels de la classe de composition.

b) Partenariats avec des écoles étrangères

Le Conservatoire, notamment par son CPES et son cycle de perfectionnement, est une passerelle entre l'enseignement initial et les grands établissements supérieurs en France et à l'étranger. Il s'agirait de tisser un partenariat avec des grands conservatoires étrangers (il existe un accord de principe avec les conservatoires d'Erevan en Arménie et de São Paulo au Brésil) afin que des élèves puissent intégrer le CRR et préparer les concours des écoles supérieures européennes. La présence de nombreuses résidences étudiantes dans la ville est un atout pour ce projet.

c) Une réflexion sur les horaires aménagés

La sélection des élèves pour les classes à horaires aménagés musique et danse est un sujet fondamental. Si pour le théâtre, la classe CHAT ouverte en partenariat avec le collège Ronsard offre un nombre de places suffisant, pour les autres disciplines, la situation est souvent plus complexe. Le Conservatoire et le Collège du Parc organisent chaque année un concours et soumettent une liste avec un classement à l'Inspection d'académie de l'Éducation nationale. Il arrive pourtant fréquemment que les candidats arrivés dans les premières positions soient éconduits au profit de la sectorisation scolaire, ce qui n'est pas de nature à contribuer au rayonnement du CRR au sein du territoire. Depuis la rentrée 2022-23, le Collège Pissarro accueille également quelques élèves en CHAM musique et danse. L'établissement poursuivra donc le dialogue avec les instances de l'Éducation nationale afin de faire prospérer ce partenariat en garantissant la rigueur du choix des candidats retenus sur la base de leur mérite ; et afin de permettre davantage d'anticipation pour organiser les classes à horaire aménagés avec les établissements concernés.

La question des aménagements d'horaires au lycée est aussi envisagée, notamment avec l'établissement d'Arsonval. Il est en effet prioritaire d'offrir des dispositifs aux élèves qui sortent du collège et qui se voient parfois contraints de quitter le CRR au profit d'autres établissements ayant des accords pérennes avec des lycées.

CONCLUSION

Le CRR de Saint-Maur-des-Fossés est aujourd'hui engagé dans une logique de modernisation portée par la municipalité, la direction et l'ensemble de l'équipe de l'établissement. Modernisation des répertoires, des pratiques artistiques, des propositions offertes au public de la Ville, des infrastructures, de la politique de communication, des outils numériques et du parc instrumental.

À l'image de Saint-Maur-des-Fossés, le Conservatoire souhaite aussi rester un établissement familial et convivial. C'est un lieu de transmission et de formation qui n'oppose en rien excellence et proximité. À la fois attentif aux plus jeunes enfants qui débutent leur formation comme aux jeunes adultes déjà confirmés, le CRR se réjouit des résultats de ses élèves dans l'enseignement supérieur mais il ne valorise en rien l'individualisme et la compétition. Les activités collectives, de la musique de chambre aux pratiques orchestrales, sont au centre de la vie de cet établissement où il fait bon vivre et bon apprendre. Le plaisir de découvrir, de s'élever, de progresser est avant tout le plaisir d'échanger et de partager. Ainsi le Conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés est-il une école du partage qui s'appuie sur une riche tradition et qui questionne le présent avec enthousiasme et passion.

Le projet d'établissement présenté vise à poursuivre cet héritage tout en se modernisant. Il est à la fois ambitieux et réaliste. Ambitieux car il propose une transformation profonde de l'établissement en le reliant mieux à l'actualité artistique mais aussi en l'ouvrant davantage sur la Ville, sur son territoire et sur le monde. Réaliste car il énonce des projets pouvant être mis en œuvre dans les cinq années à venir tout en prenant en compte les contraintes budgétaires existantes.